

**Assemblée générale**

Distr. limitée
27 mars 2009
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Quarante-huitième session
Vienne, 23 mars-3 avril 2009

Projet de rapport**I. Introduction****A. Ouverture de la session**

1. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-huitième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 23 mars au 3 avril 2009 sous la présidence de Vladimír Kopal (République tchèque).

B. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 783^e séance, le Sous-Comité juridique a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
 2. Déclaration du Président.
 3. Débat général.
 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
 6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de



façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.
11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
12. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique.

C. Participation

3. Des représentants des États membres ci-après du Sous-Comité juridique ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

4. À la 783^e séance, le 23 mars, le Président, Vladimír Kopal (République tchèque), a informé le Sous-Comité que des demandes de participation aux travaux de la session en qualité d'observateur avaient été reçues des Émirats arabes unis, d'Israël, du Panama et de la République dominicaine. Le Sous-Comité est convenu que, dans la mesure où seul le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pouvait accorder le statut d'observateur, il ne pouvait lui-même prendre de décision officielle à ce sujet, mais que les représentants de ces États pourraient assister aux séances officielles du Sous-Comité et demander la parole au Président s'ils souhaitaient faire des déclarations.

5. Un observateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a participé à la session. Les organisations ci-après étaient également représentées à la session par des observateurs: Académie internationale d'astronautique (AIA), Agence spatiale européenne (ESA), Association de droit international (ADI), Conseil consultatif de la génération spatiale, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial, Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), Organisation européenne de télécommunications par

satellite (EUTELSAT-OIG), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et Organisation internationale de télécommunications spatiales (Intersputnik).

6. Le Sous-Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (A/AC.105/C.2/2009/CRP.10).

7. La liste des représentants des États membres du Sous-Comité et des observateurs des États non membres du Sous-Comité, des organisations intergouvernementales et d'autres organismes participant à la session ainsi que des fonctionnaires du secrétariat du Sous-Comité est publiée sous la cote A/AC.105/C.2/INF.[...].

D. Organisation des travaux

8. À la 783^e séance, le 23 mars, le Président a fait une déclaration décrivant brièvement les travaux que le Sous-Comité devait entreprendre à sa quarante-huitième session. La transcription *in extenso* de cette déclaration, non revue par les services d'édition, est publiée sous la cote COPUOS/Legal/T.[...].

9. Conformément aux décisions adoptées à sa 783^e séance, le Sous-Comité a organisé ses travaux de la façon suivante:

a) Le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, ouvert à tous ses membres, sous la présidence de Vassilios Cassapoglou (Grèce);

b) Le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les questions portant sur la définition et la délimitation de l'espace, ouvert à tous ses membres, sous la présidence de José Monserrat Filho (Brésil);

c) Conformément au paragraphe 8 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a créé un groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ouvert à tous ses membres, et a élu Irmgard Marboe (Autriche) pour assurer sa présidence;

d) Chaque jour, le Sous-Comité a entamé ses travaux par une séance plénière afin d'entendre les déclarations des délégations, cette séance étant suivie, selon que de besoin, par des réunions des groupes de travail.

10. À sa 783^e séance, le Président a proposé au Sous-Comité, qui a souscrit à cette idée, de mener ses travaux, comme précédemment, selon des modalités d'organisation souples afin d'utiliser au mieux les services de conférence mis à sa disposition.

11. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un colloque intitulé "Trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune: rétrospective et perspectives", organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial (ECSL), avait été tenu lors de la 784^e séance, le 23 mars. Ce colloque était coordonné par Tanja Masson-Zwaan, Corinne Jorgenson et Kai-Uwe Schrogl, de l'Institut international de droit spatial, et par Sergio Marchisio, du Centre européen de droit

spatial, et coprésidé par Tanja Masson-Zwaan de l'Institut international de droit spatial et par Sergio Marchisio du Centre européen de droit spatial.

12. Lors du colloque, les présentations suivantes ont été faites: "La négociation de l'Accord sur la Lune", par Corinne Jorgenson, au nom d'Helmut Türk; "L'Accord sur la Lune – dans la perspective des pays en développement", par José Monserrat Filho; "L'état des ratifications et les dispositions clefs de l'Accord sur la Lune", par Jean-François Mayence; "Le principe du patrimoine commun de l'humanité: la Lune et les ressources lunaires", par Juan Manuel de Faramiñán Gilbert; "Faut-il un regard neuf à l'ère de l'exploration et de l'exploitation?", par Susan Trepczynski et "Regard sur l'avenir: l'exploration, l'exploitation et la protection planétaires", par Mahulena Hofmann.

13. Des observations finales ont été faites par le Président du Sous-Comité. Les communications et les présentations faites pendant le colloque avaient été affichées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat (<http://www.unoosa.org/oosa/COPUOS/Legal/2009/symposium.html>).

14. Le Sous-Comité juridique a recommandé que sa quarante-neuvième session se tienne du 22 mars au 1^{er} avril 2010.

E. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

15. Le Sous-Comité juridique a tenu au total [...] séances. Les vues exprimées lors de ces séances sont consignées dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.[...] à [...].

16. À sa [...]e séance, le 3 avril 2009, le Sous-Comité a adopté le présent rapport et clos les travaux de sa quarante-huitième session.

II. Débat général

17. Le Sous-Comité juridique a souhaité la bienvenue à Vladimír Kopal (République tchèque), son Président pour la deuxième année consécutive.

18. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Sous-Comité juridique suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Bolivie (au nom des États Membres du Sous-Comité qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pologne, République de Corée, République tchèque, Thaïlande, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Les vues exprimées par ces intervenants sont consignées dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.[...] à [...].

19. À la 783^e séance, le 23 mars, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mazlan Othman, a fait une déclaration concernant le rôle et les activités du Bureau dans le domaine du droit spatial. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les travaux réalisés par le Bureau pour tenir le Registre de l'ONU où sont consignés les

objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et ses activités visant à promouvoir la compréhension du régime juridique international et l'adhésion à ce régime.

20. Le Sous-Comité a entendu une présentation sur les résultats obtenus par la mission lunaire japonaise "Kaguya", faite par le représentant du Japon.

21. Le Sous-Comité a noté le rôle important joué par les initiatives et les mécanismes tels que la Conférence de dirigeants africains sur les sciences et techniques spatiales, la Conférence de l'espace pour les Amériques, le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique dans la constitution de partenariats régionaux et internationaux entre États et la promotion de la coopération et de la coordination de l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications.

22. Le Sous-Comité a noté que des préparatifs avaient été entrepris en vue de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques et qu'une deuxième réunion des représentants du secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, du Groupe international d'experts et du Bureau des affaires spatiales avait été organisée aux îles Galapagos (Équateur), les 28 et 29 août 2008.

23. Face aux difficultés et aux possibilités créées du fait que la communauté internationale dépendait de plus en plus de l'espace extra-atmosphérique, quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait renforcer les liens entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les autres entités de l'ONU s'intéressant aux questions spatiales, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier ses première et quatrième Commissions, la Conférence du désarmement et l'Union internationale des télécommunications.

24. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le renforcement de la sûreté du nombre croissant d'activités spatiales était un objectif important. Ces activités devraient être guidées par trois principes essentiels: a) liberté d'accès à l'espace à des fins pacifiques; b) préservation de la sûreté et de l'intégrité des objets spatiaux; et c) prise en compte appropriée des intérêts légitimes des États en matière de défense.

25. Le point de vue a été exprimé que les tentatives de militarisation de l'espace et d'utilisation de l'espace à des fins non compatibles avec les traités et les principes des Nations Unies étaient devenues une source de préoccupation. Cette délégation était d'avis que la mise en place d'armes dans l'espace aurait un effet négatif sur le régime juridique régissant les utilisations pacifiques de l'espace et sur l'ensemble du système de sécurité internationale.

26. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le régime juridique régissant actuellement l'espace présentait une lacune particulière en ce qui concerne la possibilité d'introduire des armes dans l'espace, et qu'il fallait conclure de nouveaux traités et renforcer le régime en vigueur pour que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

27. Le point de vue a été exprimé que le succès des travaux du Sous-Comité pouvait être attribué à sa capacité de se concentrer sur des problèmes concrets et de s'efforcer de les traiter dans un esprit consensuel en cherchant à obtenir des résultats.

28. Le Sous-Comité a noté avec préoccupation le temps limité consacré lors de la quatrième Commission de l'Assemblée générale à l'examen du point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace".

III. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

29. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour et a de nouveau convoqué son Groupe de travail sur ce point.

30. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait mis à jour, au 1^{er} janvier 2009, et diffusé un document renfermant des informations relatives aux États parties et aux nouveaux signataires en ce qui concerne les traités des Nations Unies et autres accords internationaux relatifs à l'espace (ST/SPACE/11/Rev.2/Add.2). Il a en outre noté que, depuis lors, deux adhésions supplémentaires avaient été enregistrées et que l'état des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace était le suivant:

a) Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes¹: 100 États parties et 26 autres États signataires;

b) Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique²: 90 États parties et 24 autres États signataires;

c) Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux³: 87 États parties et 23 autres États signataires;

d) Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique⁴: 52 États parties et 4 autres États signataires;

e) Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes⁵: 13 États parties et 4 autres États signataires.

31. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace constituaient un cadre cohérent et utile pour des activités spatiales de plus en plus répandues. Se félicitant de toute nouvelle adhésion à ces traités, ces délégations comptaient que les États qui ne l'avaient pas encore fait envisageraient de les ratifier ou d'y accéder.

32. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il était important de poursuivre les efforts en vue de l'adhésion universelle au régime juridique international des activités spatiales, en tenant compte de la nécessité de recenser de

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

² Ibid., vol. 672, n° 9574.

³ Ibid., vol. 961, n° 13810.

⁴ Ibid., vol. 1023, n° 15020.

⁵ Ibid., vol. 1363, n° 23002.

nouveaux domaines où des réglementations seraient nécessaires, et pour lesquels on pourrait élaborer des instruments complémentaires.

33. L'avis a été exprimé que, s'il était vrai que les dispositions des traités des Nations Unies et les principes qui y étaient énoncés établissaient le régime que les États devaient respecter et qu'il convenait d'inviter davantage d'États à y adhérer, afin de tenir compte des avancées technologiques, le cadre juridique en vigueur régissant les activités spatiales devait être remanié et qu'il convenait de définir et d'adopter un ensemble de mesures et, le cas échéant, de revoir les dispositions principales du droit spatial international d'une manière globale, intégrée et progressive.

34. L'avis a été exprimé que le régime juridique existant devrait être renforcé pour faire face aux nouvelles tendances des activités spatiales, notamment la commercialisation de l'espace et les activités menées par le secteur privé, la militarisation et les avancées technologiques.

35. L'avis a été exprimé que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les autres traités des Nations Unies relatifs à l'espace jouaient un rôle positif et efficace dans la réglementation des activités nationales et la promotion de la coopération dans le domaine des activités spatiales.

36. L'avis a été exprimé que la réussite de la mise en œuvre et de l'application du cadre juridique international régissant les activités spatiales dépendait de la compréhension et de l'acceptation, par les responsables et les décideurs, des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace.

37. À sa 786^e séance, le 24 mars, le Sous-Comité a de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Vassilios Cassapoglou (Grèce). Le Groupe de travail a tenu [...] séances. À sa [...] séance, le [...] avril, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe I au présent rapport.

38. Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation tendant à proroger d'un an le mandat du Groupe de travail. Il a été convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-neuvième session, en 2010, examinerait la nécessité de proroger plus avant le mandat du groupe.

39. Le texte complet des déclarations faites lors du débat sur ce point de l'ordre du jour figure dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.765 à 772 et 779.

IV. Informations concernant les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial

40. Conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné, en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour, le point 5, intitulé "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

41. Il était saisi des documents suivants:
- a) Note du Secrétariat contenant des informations relatives aux activités menées dans le domaine du droit spatial par l'ECSL, l'Institut international de droit spatial, l'ADI et Interspoutnik (A/AC.105/C.2/L.275 et Add.1);
 - b) Un document de séance contenant des informations sur les activités menées par l'IMSO dans le domaine du droit spatial (A/AC.105/C.2/2009/CRP.3).
42. Le Sous-Comité a noté que les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial étaient importantes et avaient apporté une contribution significative au développement du droit spatial.
43. Le Sous-Comité a rappelé que l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité, la Convention sur l'immatriculation et l'Accord sur la Lune contenaient des mécanismes permettant aux organisations internationales intergouvernementales menant des activités spatiales de déclarer qu'elles acceptaient les droits et obligations énoncés dans ces traités.
44. Le Sous-Comité a considéré que les organisations internationales intergouvernementales devraient envisager de prendre des mesures pour inciter leurs membres à adhérer aux traités relatifs à l'espace, facilitant ainsi leur acceptation des droits et des obligations découlant de ces traités.
45. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par les observateurs de l'ESA et de l'ECSL sur les activités menées par ces organismes dans le domaine du droit spatial, notamment le cours d'été organisé chaque année sur le droit spatial et les politiques spatiales, le Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace, le Forum des praticiens et les autres réunions et colloques organisés et appuyés, ainsi que les documents et publications diffusés.
46. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'AIA sur les activités menées dans le domaine du droit spatial, notamment l'élaboration d'études et de documents d'information, la tenue de conférences internationales et de réunions régionales organisées pour l'Afrique.
47. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'Institut international de droit spatial sur les activités menées par cet institut dans le domaine du droit spatial, notamment le Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace, les cinquante et unième et cinquante-deuxième colloques de l'Institut international de droit spatial, les autres réunions et colloques organisés ou appuyés et les documents et publications de l'Institut.
48. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'Association de droit international (ADI) sur les activités menées par l'Association dans le domaine du droit spatial, notamment les travaux entrepris par son Comité du droit de l'espace concernant les aspects juridiques de la télédétection et des débris spatiaux, l'immatriculation des objets spatiaux, la législation nationale, ainsi que la coopération avec la Commission du droit international sur la responsabilité des organisations internationales.

49. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur d'Intersputnik sur ses activités dans le domaine du droit spatial, notamment la coopération avec les autres organisations internationales et l'aide aux administrations de télécommunications et aux opérateurs de satellites dans le monde.

50. Le Sous-Comité est convenu que les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales devraient à nouveau être invitées à lui faire rapport, à sa quarante-neuvième session, sur leurs activités dans le domaine du droit de l'espace.

51. Le texte complet des déclarations faites par les délégations lors du débat sur ce point de l'ordre du jour figure dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.[...] à [...].
